



COMMUNICATION AUX MEDIAS

FOOTBALL – SUISSE FOOTBALL LEAGUE

CHRISTIAN CONSTANTIN SAISIT LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS)

Lausanne, le 11 janvier 2018 – M. Christian Constantin, Président du FC Sion, et Olympique des Alpes SA (les appelants) ont déposé un appel auprès du Tribunal Arbitral du Sport (le “TAS”) contre la Swiss Football League (SFL) à l’encontre de la décision du Tribunal de recours de la SFL datée du 19 décembre 2017.

Dans leur appel au TAS, les appelants concluent à l’annulation de la décision prise par le Tribunal de recours de la SFL d’interdire de terrain Christian Constantin pour une période de 9 mois et de lui infliger une amende de CHF 30,000.

Une procédure arbitrale d’appel vient d’être mise en œuvre par le TAS. Aucun calendrier de procédure n’a encore été établi pour le moment.